

CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

MODELE DE DEMANDE D'AVIS PREALABLE

QUESTIONNAIRE RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DE LA GARANTIE PREVUE AUX 3° et 3° BIS DE L'ARTICLE L. 80 B DU LIVRE DES PROCEDURES FISCALES

(Arrêté du 27 août 2009)

Vous voudrez bien apporter des réponses détaillées aux questions ci-après.

Il vous est demandé de joindre en annexe tout document susceptible de compléter utilement ces réponses.

I – Disposition dont l'entreprise entend bénéficier .

- 3° de l'article L.80 B du livre des procédures fiscales.
3° bis de l'article L.80 B du livre des procédures fiscales.

II – Identification de la société ou de l'entreprise individuelle.

1 Caractéristiques générales :

Nom de l'entreprise ou de la société / sigle :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

Forme juridique :

Numéro SIREN :

Code APE :

Date de création :

Effectif salarié :

Chiffre d'affaires :

Coordonnées du service des impôts auprès duquel les déclarations de résultats sont déposées (adresse, numéro de téléphone et adresse électronique).

2. Coordonnées de l'interlocuteur recherche et développement (R&D) au sein de l'entreprise ou de la société :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse électronique :

3. L'entreprise ou la société est-elle une entreprise ou une société indépendante, une société mère ou une société filiale ?

S'il s'agit d'une société filiale, indiquer le nom de la société mère et son numéro SIREN :

4. Activités économiques de l'entreprise (activités principales et secondaires) :

5. En quelle année des dépenses de R&D ont-elles été engagées pour la première fois ?
L'effort de R&D est-il cyclique, limité dans le temps ou permanent ?

6. Champ d'activité de recherche (voir thésaurus) :

7. Lieu d'exécution du projet de R&D (indiquer les coordonnées précises, si différentes du siège) :

III – Renseignements concernant l'opération de recherche-développement (à faire rédiger par le chef de projet).

1 – Replacer les opérations de R&D dans leur contexte économique et scientifique :

2 – Fournir, le cas échéant, les indicateurs de l'activité de R&D (avis JEI, agrément au titre du CIR, contrats CIFRE, aides européennes, articles scientifiques, articles de presse, brevets) :

3 – Présenter le(s) projet(s) de R&D :

- contexte général et collaborations éventuelles avec des industriels (agrés ou non au titre du crédit d'impôt recherche), des laboratoires publics de recherche :
- description et calendrier des différentes étapes du projet :
- le projet s'inscrit-il dans la continuité d'un programme déjà commencé dans l'entreprise ?
- identification des opérations éligibles au CIR au sein du projet :

4 – Décrire les opérations éligibles au CIR :

- présenter l'état de l'art et les recherches bibliographiques effectuées :
- identifier les objectifs visés, les performances à atteindre et les contraintes :
- indiquer les incertitudes scientifiques et techniques, les verrous technologiques et les problèmes à résoudre :

Décrire les travaux effectués :

- présenter les développements réalisés, les modélisations, les simulations, les essais, les prototypes, les méthodes et les moyens mis en œuvre :
- faire de même pour les opérations confiées à des sociétés, à des organismes de recherche ou à des experts agréés par le ministère chargé de la recherche :
- indiquer les renseignements et les informations issus de ces travaux, en particulier des essais et des prototypes :
- montrer en quoi ces travaux ne relèvent pas d'un savoir commun à la profession et souligner les progrès scientifiques ou technologiques réalisés en expliquant en quoi les travaux entrepris pour les accomplir entraînent un écart significatif par rapport à la connaissance et à la pratique généralement répandues dans le domaine :
- préciser, pour chaque opération, les ressources associées (dépenses en matériel, temps passé par chaque personne sur chaque opération ...)

5 – Présenter les réussites techniques et commerciales susceptibles d'en résulter :

IV – Etat prévisionnel des dépenses de recherche-développement :

1 – Dotations aux amortissements :

Désignation des immobilisations	Prix d'achat	Amortissement annuel	Prorata d'utilisation en R & D	Amortissement imputé en R & D
a) Immeubles acquis neufs ou achevés à partir de 1991.				
b) Biens autres que les immeubles : - biens appartenant à l'entreprise : - biens financés par crédit-bail :				

2 – Dépenses de personnel (base : durée légale annuelle de temps de travail applicable)

Coûts :

Noms des personnels de R & D (*)	Coût horaire brut chargé	Nombre d'heures en R & D	Total

(*) Chercheurs et techniciens de recherche directement et exclusivement affectés à ces opérations

Si l'entreprise ne connaît pas encore précisément l'identité des personnels affectés au projet de R&D, indiquer la nature des postes à pourvoir et les dépenses prévisionnelles correspondantes.

Qualification :

Nom	Prénom	Diplôme (*)	Fonctions	Antécédents en matière de R&D	
				Dans l'entreprise	Autres

* Joindre les photocopies des diplômes et des *curriculum vitae*.

3 – Prise, maintenance et défense des brevets et certificats d'obtention végétale (nature des frais, références, coût) :

4 – Dotations aux amortissements de brevets et certificats d'obtention végétale à acquérir en vue de la recherche (nature, références, coût, durée d'amortissement) :

5 – Travaux que vous pensez confier :

- à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des établissements publics de coopération scientifique ou à des fondations de coopération scientifique : (indiquer le nom de ces organismes et joindre, le cas échéant, une copie du projet de contrat) :

- à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche ou à des organismes de recherche agréés (indiquer le nom de ces organismes, joindre la décision d'agrément et, le cas échéant, un copie du projet de contrat) :

6 – Dépenses de veille technologique :

7 – Subventions publiques ou avances remboursables à recevoir ou en cours d'examen (indiquer l'origine, la date de la demande et du versement et les montants) :

V – Etat prévisionnel des frais de nouvelles collections des entreprises industrielles du secteur textile-habillement-cuir.

Salaires et charges sociales des personnels chargés de la conception de nouveaux produits et de la réalisation de prototypes et d'échantillons non vendus :

Dotations aux amortissements des immobilisations créées ou acquises à l'état neuf qui sont directement affectés à ces travaux :

Frais de dépôt et de défense des dessins modèles :

Dépenses liées à l'élaboration de nouvelles collections confiées à des stylistes ou bureaux de style agréés :

Périodicité des collections et montant des dépenses :

Dépenses de veille technologique :

Fait à :

Le :

Nom et qualité du signataire :

Signature :

THESAURUS
Champ d'activité de recherche

A1	Automatique,	H1	Sciences médicales
A2	Electronique	H2	Sciences pharmacologiques
A3	Génie électronique	J	Sciences juridiques, sciences politiques
A4	Télécommunications	K	Sciences agronomiques et alimentaires
A5	Informatique	L	Littérature, langues, sciences de l'art, histoire, archéologie
A6	Optique	M	Mathématiques
B1	Biologie	O	Océan, atmosphères, Terre, environnement naturel
B2	Botanique	P	Physique fondamentale
C	Chimie	R	Philosophie, psychologie, sciences de l'éducation, information et communication
E	Economie, sciences de la gestion	S	Sociologie, démographie, ethnologie, anthropologie, géographie, aménagement de l'espace
G1	Génie des matériaux	T1	Thermique
G2	Génie civil	T2	Energétique
G3	Mécanique	T3	Génie des procédés
G4	Acoustique	Z	Etudes pluridisciplinaires particulières sur un pays, un continent
		Z2	Textile, habillement, cuir